

doc
CA1
EA9
R94
FRE
1967
avril



CANADA

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01063513 7

PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

N° 94

(Revisé en avril 1967)

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères
MAY 26 2004
Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU CANADA

PARTIE I - SERVICES DE SANTÉ

(Préparé par la Division de la recherche sanitaire,
Direction de la recherche et de la statistique, mi-
nistère de la Santé nationale et du Bien-être social).

C'est principalement des gouvernements provinciaux du Canada que relèvent les services d'hygiène publique, les régimes d'assurance-hospitalisation et le traitement des maladies chroniques comme la tuberculose, la maladie et les déficiences mentales et l'alcoolisme. La fourniture de nombre de services pré-ventifs d'hygiène, y compris le dépistage et l'enraiment de la maladie et l'éducation sanitaire, est confiée aux services municipaux et aux circonscriptions sanitaires rurales. Outre les services d'hygiène assurés par les gouvernements, des organismes bénévoles, profanes et religieux, fournissent une gamme de services locaux d'hygiène et administrent la plupart des hôpitaux. Le gros des soins personnels de santé est dispensé par les médecins de l'exercice privé et les professions paramédicales. Quelques provinces ont mis en oeuvre des régimes de soins médicaux dont l'administration ou la régie relève du gouvernement.

Les charges que le gouvernement fédéral doit assumer en ce qui a trait à la santé des Canadiens se sont accrues considérablement. Ce gouvernement exécute certaines fonctions de réglementation et de coordination d'envergure nationale, appuie les services provinciaux d'hygiène et les régimes d'assurance-hospitalisation par l'entremise du programme des subventions nationales à l'hygiène et des accords relatifs au partage du coût des régimes d'assurance-hospitalisation et participe aux initiatives en matière de santé internationale, y compris les projets de nature sanitaire exécutés dans les pays en voie de développement et assistés par les programmes bilatéraux d'aide extérieure.

En 1966, le gouvernement fédéral a mis en oeuvre trois mesures très importantes, dont le coût sera partagé avec les provinces, destinées à améliorer la qualité des services de santé. Il y a tout d'abord la Caisse d'aide à la